



# Communiqué

## Point d'indice

**“Il n’est pas fait d’hypothèse de hausse de la valeur du point d’indice” d’ici 2022, indique dans un rapport le Conseil d’orientation des retraites, sur la base des hypothèses transmises par le gouvernement. Ce point est gelé depuis 2018.**

Le climat social était déjà tendu dans la fonction publique, en raison notamment de la réforme des retraites ou de celle du cadre statutaire des agents publics. Il risque de l’être encore davantage avec l’information dévoilée par le Conseil d’orientation des retraites (COR) dans son rapport de novembre dernier sur les perspectives des retraites en France à l’horizon 2030.

Dans ce rapport, basé sur les hypothèses établies par le gouvernement, le COR indique en effet que l’exécutif table sur un gel du point d’indice de la fonction publique jusqu’en 2022. Passé inaperçue jusqu’à ce jour.

Pour rappel, ce point d’indice est gelé depuis 2018 par le gouvernement d’Édouard Philippe, après deux revalorisations successives de 0,6 % chacune en juillet 2016 et en janvier 2017.

### **Pas d’hypothèse de hausse**

*“S’agissant de l’évolution du traitement indiciaire moyen des fonctionnaires, elle reflète à court terme la dynamique salariale anticipée d’ici à 2022, compte tenu des mesures salariales strictement connues à ce jour ainsi que de la progression structurelle des carrières”,* indique le COR dans son rapport.

Il est en particulier *“fait l’hypothèse d’une hausse modérée du traitement indiciaire moyen en 2019 et 2020, reflétant l’application du protocole PPCR”*. *“Il n’est pas fait en revanche d’hypothèse de hausse de la valeur du point d’indice”,* ajoute le COR.

### **Évolution du traitement indiciaire revue à la baisse**

*“Par rapport aux hypothèses des projections de juin 2019, l’évolution du traitement indiciaire moyen apparaît moins dynamique d’ici à 2022”,* poursuit le conseil. Une évolution *“qui s’explique par la conjonction de plusieurs facteurs”,* précise-t-il. Tout d’abord, les anticipations de mesures salariales indiciaires de 2020 à 2022 *“ont été révisées à la baisse”*. Ces mesures *“n’étaient pas connues lors de l’élaboration des hypothèses sous-jacentes”* au rapport de juin 2019 sur les évolutions et perspectives des retraites, indique le COR.

Ensuite, la révision à la hausse de la trajectoire d’effectifs dans la fonction publique *“réduit les marges de manœuvre salariale”* et enfin, la progression structurelle des rémunérations (le glissement vieillesse-technicité) *“a été révisée à la baisse compte tenu des dernières données disponibles”*.

### **Bénéfice “assez faible”**

Le gouvernement tente malgré tout de temporiser quant à l’hypothèse avancée d’un gel du point d’indice jusqu’en 2022. *“Ce sont des hypothèses, mais ce ne sont pas des annonces, il n’y a pas de décision”,* explique le secrétaire d’État en charge de la Fonction publique, Olivier Dussopt.

Reste qu’un tel gel ne serait pas véritablement une surprise. Depuis le début du quinquennat, l’exécutif a en effet écarté à de multiples reprises toute perspective de dégel de ce point d’indice. *“Le gouvernement a toujours considéré que l’augmentation du point d’indice était une mesure générale souvent très coûteuse pour un bénéfice individuel assez faible pour les agents”,* a ainsi rappelé Olivier Dussopt vendredi 17 janvier.

Selon ce dernier, l’augmentation d’1 % du point d’indice des fonctionnaires représente au total une dépense publique de l’ordre de 2 milliards d’euros et un gain d’une quinzaine d’euros pour un agent touchant 2 000 euros nets par mois en moyenne. D’où le souhait du gouvernement de jouer davantage sur les primes pour faire évoluer la rémunération des agents publics, grâce notamment au développement de la reconnaissance de l’engagement professionnel et de la rémunération au mérite.

Un nouveau gel des salaires « inadmissible » !

Le poids fatal du PPCR...

La relance de ce protocole pèserait pour 730 millions d'euros en 2020 sur les finances publiques, se plaît à rappeler le ministère. La dépense publique aurait-elle soudain alors le vent en poupe ? Pas vraiment. Le gouvernement vise un nouveau recul de la dépense – plusieurs dizaines de milliards a priori – à travers les mesures issues du programme action publique 2022 (CAP22) qui devraient être annoncées très prochainement. Plus largement, l'Exécutif entend réaliser un plan d'économies sur les dépenses publiques à hauteur de 60 milliards d'ici 2022. Paradoxalement, l'État a accepté dès cette année de se priver, entre autres, de cinq milliards de recettes à travers de nouvelles mesures fiscales destinées aux plus aisés (suppression de l'ISF, PFU)... Les fonctionnaires qui subissent un gel chronique de leurs salaires ne peuvent qu'apprécier.

En 2015, **Force ouvrière** – au-delà même de sa contestation du cadre et du contenu du PPCR – soulignait par ailleurs l'absence totale de garanties quant à l'application du protocole par les gouvernements futurs. L'annulation en 2018 des mesures PPCR qui auraient apportées une légère amélioration pour les agents a démontré la pertinence du propos.

Et que dire des effets induits de ce PPCR qui en véritable carcan enserre toute négociation. Ainsi, le rendez-vous salarial ne constituait pas une séance de négociation annuelle mais un simple point d'étape encadré par PPCR. Celui-ci prévoit en effet des négociations triennales sur les orientations en matière d'évolution des rémunérations et des carrières. Des orientations qui doivent tenir compte des données macro-économiques (croissance, inflation...). « De fait, le gouvernement a beau jeu de justifier une croissance faible pour ne pas augmenter les traitements et salaires » s'indigne l'UIAFP-**FO**.

ATTENTION : le PPCR n'est pas une augmentation de salaire !

**FO** constate que le PPCR est une véritable usine à gaz en termes d'application des très nombreux décrets qui en découlent.

Nous considérons ce système comme un trompe l'œil. En effet, vous aurez dorénavant une carrière plus longue, car les grilles indiciaires vont être allongées par le cadencement unique.

**FO** (non-signataire de ce projet) considère inacceptables la perte de l'avancement d'échelon et la durée minimum ; c'est une atteinte significative au pouvoir d'achat.

Nous avons fait une brève comparaison d'une carrière de 42 ans avant PPCR et après sa mise en place. Nous nous sommes aperçus qu'en moyenne l'administration va faire une économie de 10 000 € par fonctionnaire... multipliée par 2 000 000 de fonctionnaires de catégorie C dans la fonction publique, cela représente 20 milliards d'économie sur le dos des agents (rien que pour les 14 000 cat. C au MINDEF, cela fait 140 000 €) ! De plus pour **FO**, la transformation de primes en points, en l'état, ne répond pas à notre revendication d'intégration des primes dans le traitement soumis à pension. Il s'agit d'un dispositif partiel, très largement insuffisant et qui n'intègre pas l'augmentation de la cotisation.

**C'est pourquoi nous considérons le PPCR comme une véritable ARNAQUE !!!**

Paris, le 23 janvier 2020